

# LE TRIPLE LIEN ENTRE LE DISCOURS ÉTHIQUE ET LA NATURE

Jean-Paul Harpes  
Luxembourg

Les rapports entre le discours éthique et la nature sont loin d'être simples. La nature n'est pas seulement devenue l'un des objets de préoccupation majeurs de l'éthique contemporaine. Elle est aussi l'une des sources des exigences normatives qui gouvernent le discours éthique. Enfin, elle constitue un domaine de référence concrétisant celui-ci.

Nous nous proposons, d'une part, de thématiser le triple lien entre la nature et l'éthique et, d'autre part, de montrer comment l'examen des deux premiers liens pourra contribuer à éliminer certains malentendus concernant la nature devenue objet de préoccupations éthiques.

En raison de la polysémie frappante des termes «éthique», «morale» et «nature», nous devons commencer par indiquer brièvement comment nous entendons les utiliser.

## 1. *Quelques notions*

1.1. Alors que nous considérerons le discours moral comme appartenant au langage commun et comme étant enraciné dans une culture morale vécue, nous qualifierons d'éthique un discours de second ordre thématissant, systématisant et prolongeant le discours moral.

Cette distinction est triviale. Toute tentative, en revanche, visant à délimiter, avec quelque netteté, le *bloc* du discours moral et éthique le sera beaucoup moins. Nous distinguerons trois sphères de ce discours. Ces sphères peuvent être considérées comme concentriques.

Dans plusieurs textes récents, Jürgen Habermas limite le domaine de la morale à la résolution de conflits interpersonnels par l'intermédiaire de normes universalisables. La morale est limitée, ainsi, en principe, à la sphère de règles coordinatrices visant la satisfaction équitable des besoins et intérêts (humains).

Il peut paraître que cette limitation radicale du domaine de la vie morale est contre-intuitive. Elle correspond à une province centrale de la morale, mais elle n'en occupe pas le domaine entier. Friedrich Kambartel définit l'objet de l'éthique d'une manière qui correspond mieux à une large gamme d'intuitions caractérisant notre culture morale. Il suggère que l'aspiration sous-tendant toute vie morale est issue d'un effort créateur de l'humanité visant à projeter un domaine de vie proprement humaine ainsi qu'à délimiter et à valoriser les conditions les plus inabandonnables de la mise en place de celui-ci.

Les deux sphères de la vie morale délimitées par Habermas et Kambartel, sans doute concentriques, sont anthropocentriques.

Notre culture morale a toutefois manifestement étendu son propre domaine au cours des siècles et, en particulier, des dernières décennies. Une troisième sphère de normes morales a pour objet la délimitation des conditions inabandonnables d'une gestion adéquate, non seulement du domaine humain, mais de la biosphère et des équilibres globaux de l'environnement.

Si les trois sphères que nous venons de distinguer sont concentriques, il est plausible que *pour* l'homme, les exigences de la troisième sphère doivent être médiatisées par les exigences propres aux deux autres. L'inverse est également vrai.

1.2. Nous utiliserons ici, rien que pour les convenances de l'exposé, le terme «nature» dans trois sens complémentaires. D'un côté, tout en sachant que cet usage est marginal et discutable même chez l'auteur, nous nous inspirerons de la proposition 4.11 du *Tractatus* de Wittgenstein (sens 1). L'auteur y suggère qu'il qualifie de nature tout ce qui est le cas (c'est-à-dire le domaine global de la facticité). En deuxième lieu, nous nous servirons du terme «nature» pour désigner la totalité des êtres inanimés et animés gouvernés par les régularités et les équilibres qui leur sont propres (sens 2). Enfin, par référence à l'homme, nous utiliserons le terme «nature» pour désigner ce qui, factuellement, caractérise la condition humaine (sens 3).

## 2. *Le triple lien entre les discours éthiques et la nature*

### 2.1. Le premier lien

Faute de pouvoir les développer, nous devons nous en tenir à quatre remarques passablement dogmatiques.

Après trois cents ans de critique de la raison et après l'avènement du contextualisme contemporain, il n'est plus guère raisonnable d'admettre que nous puissions accéder à des valeurs ou normes absolues. Nous ne découvrirons pas d'avantage, par intuition, des exigences normatives inscrites dans la nature que nous ne pouvons en dégager par des réflexions métaphysiques, transcendantales ou autres. Nos évaluations sont relatives à un langage, historiquement situé, c'est-à-dire à une culture. La morale et l'éthique sont le produit d'un travail créateur de l'humanité.

Ce travail, toutefois, est loin d'être arbitraire. La comparabilité d'exigences éthiques élaborées sur des lignes d'évolution différentes, mais similaires, par des cultures variées, et la possibilité de dialogues (ou de «conversations», Richard Rorty) entre ces cultures en sont le témoin. La projection des valeurs humaines se fait dans le contexte de la condition humaine et sous la pression de besoins et d'aspirations qui, dans la mesure où ils sont très profondément enracinés, peuvent être dits appartenir par nature à l'homme.

Toutefois, ces exigences et besoins sont toujours déjà médiatisés par un langage et une culture. Ils sont, pour cette raison, éminemment variables, bien que, sans doute, dans certaines limites seulement. La nature (au sens 3) est l'une des sources de l'évaluation morale. Cela étant, une certaine dose de naturalisme éthique est inévitable. Cependant, la nature comme source de nos évaluations ne peut jamais être saisie de manière absolue. Elle constitue un facteur inéliminable qui ne se révèle qu'au travers de fluctuations historiques-culturelles.

La préoccupation des hommes *pour* la nature (au sens 2) a donc l'une de ses sources *dans* la nature (au sens 3). La voix de la nature est, toutefois, toujours déjà modulée par un travail d'adaptation de l'humanité.

## 2.2. Le deuxième lien

Admettons qu'un auteur thématise une morale donnée, la sienne propre qu'il a dans la peau et dont il ne peut pas se dégager arbitrairement. Il mettra en valeur, en particulier, dans cet effort de traduction en langage explicite, telles exigences normatives puissantes constituant des facettes importantes de sa culture morale. Il leur attribuera le statut de principes. Dans l'éthique contemporaine, depuis Kant au moins, l'exigence de symétrie et d'objectivité a, en particulier, joué ce rôle. Dans l'éthique d'inspiration écologique, elle a été étendue à une partie au moins de la sphère non humaine.

Les exigences profondes ainsi dégagées, formalisées et épinglées en principes, sont cependant abstraites et ne mordent pas, par elles seules, sur le réel. Pour y mordre, elles doivent être mises en rapport avec le domaine global de la facticité (c'est-à-dire avec la nature au sens 1).

Selon la nature des différentes approches éthiques, la structure des discours pratiques et théoriques préliminaires, qui établit le joint entre les principes abstraits et le domaine de la facticité et génère ainsi des propositions de normes concrètes, est, bien entendu, conçue de plus d'une manière. Le domaine de facticité pris en considération par les discours éthiques, testant la consensualité des propositions de normes (éventuellement dans l'esprit de l'éthique de la communication), devra s'étendre, à la fois, aux valeurs adoptées par les uns et les autres, aux besoins et intérêts humains et peut-être non humains, aux conflits et problèmes existants, aux solutions envisagées, aux conséquences et au prix, pour chacun, de chacune d'entre elles.

Bref, par l'intermédiaire des discours éthiques pratiques et théoriques préliminaires, la référence à la nature (au sens 1) devient un facteur déterminant de la genèse et de l'évaluation des normes éthiques concrètes.

## 2.3. Le troisième lien

La nature n'est devenue objet de préoccupations éthiques que dans un passé récent. Bien des éclaircissements ayant été donnés à ce sujet dans d'autres communications du congrès, je n'y reviens pas.

### 3. *Quelques malentendus à écarter sur la nature comme objet de préoccupations éthiques*

3.1. Dans un premier sens de ce terme, l'éthique ne peut pas *ne pas* être anthropocentrique. Elle suppose, et elle est relative à, un travail d'évaluation humain, historiquement situé, ancré dans une culture morale.

3.2. Tout en étant anthropocentrique au sens indiqué, une éthique peut, bien entendu, être non anthropocentrique dans un sens différent. Dans la prolongation de l'effort qui, par-delà le groupe clos, a permis, progressivement, de reconnaître les besoins et aspirations de tout homme, elle peut étendre le principe de l'objectivité à la sphère non humaine et, en particulier, aux êtres capables de sentir, de souffrir et de manifester des besoins.

A la lumière de ce qui précède, il faut cependant insister sur le fait que le domaine des sujets moraux est délimité ou constitué *par* l'homme dans le contexte d'un langage historiquement situé et d'une culture. Cette délimitation comporte tous les aléas, mais aussi toute la portée, d'une telle entreprise collective.

3.3. Nous n'avons aucune raison sérieuse de nous rallier à ceux qui voudraient, en principe, ne jamais accorder de priorité aux besoins *humains* par rapport à ceux d'*autres* espèces.

3.3.1. Un ensemble de normes éthiques n'a de chances d'être reconnu comme légitime que s'il est jugé à la lumière du *bloc global* des exigences qui sont *inabandonnables pour* les interlocuteurs humains à l'évaluation desquels le discours éthique est, *en principe*, suspendu. Certaines de ces exigences correspondent, forcément, pour eux (c'est-à-dire *pour nous*) aux première et deuxième sphères du domaine moral que nous avons évoquées plus haut. Qui voudrait sacrifier un enfant au droit de vivre d'un serpent?

3.3.2. Dans la mesure où les normes abstraites ne mordent sur le réel *que si* elles sont médiatisées par le domaine de la facticité (ou la nature au sens 1), des principes *généraux* concernant la sphère non humaine ne sont susceptibles d'engendrer des normes concrètes, capables d'orienter la pratique, qu'à condition qu'elles soient confrontées, dans des situations concrètes, à de larges tranches du domaine de la facticité. Les valeurs en présence, les intérêts tant humains que non humains, les conflits réels et virtuels, les solutions possibles ainsi que leurs conséquences doivent être pris en considération.